

Initiatives ministérielles

règlements de cette épaisseur qu'elle a d'ailleurs déposés sur la table devant nous, alors que nous n'avions que quelques feuilles pour nous protéger.

• (1635)

Ce n'est pas moi qui l'ai dit, ni mon collègue de Verchères, c'est l'Association canadienne des producteurs d'acier qui l'a mentionné à plusieurs reprises. C'est pour ces raisons—là qu'on a beaucoup de difficulté cet après-midi à comprendre que le secrétaire parlementaire et le gouvernement n'aient pas amendé cette loi.

L'industrie de l'acier, pour le Québec en particulier, c'est très important. Nous avons beaucoup d'industries importantes dans mon comté et dans celui du député de Verchères; nous faisons des boulettes d'acier. Le commerce de l'acier est très important au Québec, et c'est pour ces raisons que nous sommes très préoccupés par le manque d'attention du gouvernement envers les producteurs de l'acier qui sont venus nous expliquer leurs revendications en détail à plusieurs reprises.

Encore une fois, je souhaite fortement que le gouvernement change d'idée car lorsque cette loi aura été adoptée et sanctionnée nous aurons à vivre des problèmes majeurs. Ce projet de loi va nuire à l'industrie de l'acier qui me semble une industrie encore bien vivante, une industrie d'avenir pour le Québec et le reste du Canada.

C'est ce que je voulais ajouter; je ne veux pas rentrer dans les détails, mais je supplie le gouvernement d'écouter. Le gouvernement nous dit qu'il a examiné la situation. Il a examiné à partir de quoi, je ne le sais pas. Tout à l'heure, le secrétaire parlementaire nous a dit: Nous avons examiné. Mais à partir de quoi et de qui?

Nous avons entendu exactement le contraire et, encore une fois, le gouvernement n'écoute pas. Je ne sais pas où on s'en va. Je pense que nous allons continuer à nous engouffrer dans un déficit épouvantable avec ce genre de règlements qui ne protègent pas les industries, qui ne font qu'augmenter le chômage, augmenter les difficultés à l'intérieur des entreprises québécoises, particulièrement en ce qui concerne l'acier, entreprises que je connais bien.

Je supplie le gouvernement d'accepter cette motion.

[Traduction]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour me prononcer sur cette motion en ma qualité d'ancien président du groupe de l'acier, un groupe qui est formé de députés de toutes allégeances et qui s'est donné comme mission la défense des intérêts de l'industrie canadienne de l'acier. La députée d'Oakville en est actuellement la présidente. Elle est entrée en fonction hier. Nul doute qu'avec l'habileté qu'on lui connaît, elle saura faire avancer les dossiers de l'acier à la Chambre, de concert avec tous les députés.

Le député de Verchères, qui a proposé cette motion, est un membre très actif de notre comité et il a repris presque mot à mot une proposition qu'avaient mise de l'avant d'autres députés siégeant à ce comité qui se voue à la défense des intérêts de l'industrie canadienne de l'acier.

Permettez-moi de toucher un mot de l'intention de la motion. L'industrie canadienne de l'acier avait l'impression qu'il était important de faire comprendre clairement aux Américains que

leurs pratiques de dumping et autres à son encontre créaient une situation inacceptable et que, si nous voulons vraiment un marché équitable, ouvert et libre, comme nous aimons à le dire, et si nous nous apprêtons à adhérer à des organismes comme le GATT, l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, il va nous falloir suivre alors des règles semblables. Si nous voulons que nos industries de l'acier en Amérique du Nord soient aussi intégrées qu'elles le sont aux États-Unis et au Canada, nous allons devoir nous doter de règles semblables des deux côtés de la frontière.

À mon avis, le but de cette motion était de faire en sorte que les règles soient à peu près les mêmes des deux côtés de la frontière.

• (1640)

Hier, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec le ministre du Commerce international que je tiens à remercier d'avoir accepté de comparaître devant le comité. Nous y avons discuté précisément de cette question. Le ministre était d'avis—malheureusement, cela ne lui était venu à l'esprit qu'au cours de son déplacement, sans qu'il ait pu s'y arrêter auparavant—que le but de la motion pourrait se concrétiser en grande partie dans une réglementation.

Malheureusement, je n'ai pas eu l'occasion d'écouter le secrétaire parlementaire, mais je suis persuadé que c'est ce qu'il voulait dire lorsqu'il a répondu au député que le ministre s'était effectivement engagé, hier, à examiner cette question très sérieusement et à s'assurer qu'il y aurait quelqu'un au sein de son ministère qui répondrait à nos craintes et collaborerait avec le caucus de l'acier pour veiller à ce qu'on respecte bien l'objectif de cette motion. Cet objectif, c'est que, lorsque les compagnies sidérurgiques du Canada ou d'autres industries canadiennes sont engagées dans des différends commerciaux avec des entreprises américaines, elles puissent compter sur les mêmes armes que leurs adversaires.

Je reconnais avec le député que ce n'est pas le cas en ce moment. En réalité, aux États-Unis, non seulement les producteurs d'acier, mais pratiquement tous les autres producteurs vous diront, si vous le leur demandez, qu'il faut beaucoup plus de temps pour régler un différend aux États-Unis qu'au Canada et que dans leur pays, pour dire franchement, on doit soumettre aux tribunaux compétents une tonne de documents. Ils ajouteront que, lorsque des Américains viennent au Canada pour régler un différend, il leur suffit de quelques documents.

Si nous avons un véritable libre-échange et si les valeurs et l'objectif de l'Organisation mondiale du commerce consistent à faire tomber ces barrières, il est certain que nos industries et les compagnies sidérurgiques canadiennes qui emploient des milliers de travailleurs dans les circonscriptions des députés dans tout le pays devraient avoir la possibilité de compter sur des règles commerciales équitables.

Je sais que c'est là l'objectif de la motion qu'a présentée le député de Verchères. Je souscris à cette motion et nous allons collaborer avec le ministre et les membres du caucus de l'acier pour nous assurer qu'on défendra cet objectif avec toute la rigueur possible. Nous n'allons pas ménager nos efforts pour que le but visé soit atteint grâce à la réglementation.

[Français]

Mme Maud Debien (Laval—Est, BQ): Monsieur le Président, nous en sommes donc rendus au dernier amendement présenté